



SCPA PROXIM AVOCATS

Maître Eve-Marie L'HELIAS-ROUSSEAU

Avocat au Barreau d'ANGERS - 24 Boulevard du Maréchal Foch 49100 ANGERS

Tél : 02 41 88 53 01 – Email : cabinet@proxim-avocats.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au plus offrant et dernier enchérisseur au

Tribunal Judiciaire d'ANGERS, Palais de Justice,

Rue Waldek Rousseau, à l'audience du Juge de l'Exécution

lundi 8 décembre 2025 à 10 heures

Du bien immobilier suivant :

COMMUNE DE VEZINS (49340)

4 rue de l'Industrie

Un bâtiment à usage industriel figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section AI 50 – 4 rue de l'Industrie – d'une contenance de 32a 11ca

Section AI 55 – 4B rue du Chapelet – d'une contenance de 9a 62ca

Section AI 150 – 2 rue du Chapelet – d'une contenance de 42ca

Section AI 152 – rue de l'Industrie – d'une contenance de 92ca

Soit une contenance totale de 43a 07ca.

Il s'agit d'un local industriel en forme de L, dont l'ossature est en partie en parpaings et en panneaux sandwich, bardage métallique, composé de deux parties :

- Petite partie du L : hangar de 433.86 m² : il s'agit d'un bâtiment à ossature métallique.

- Grande partie du L : bâtiment industriel d'une superficie totale de 1 038.26 m² (superficie > 1.80 m de 945.67 m²).

Au rez-de-chaussée : un hall, un atelier, un local à archives, 8 bureaux, une réserve, une cuisine, une salle d'eau, des sanitaires, 2 wc.

A l'étage : un palier, deux locaux à archives, salle de bains, combles non aménagés.

- Une tourelle composée d'un rez-de-chaussée et de deux niveaux.

Extérieur :

Gand parking devant le bâtiment en enrobé.

Un petit bout de terrain en herbe.

Appentis.

DPE vierge.

Il existe deux servitudes :

- Une servitude de passage au profit des propriétaires des parcelles cadastrées section AI n° 60, 61 et 74 qui constituent le fonds dominant, sur la parcelle cadastrée section AI n° 55 qui constitue le fonds servant.
- Une servitude de passage de divers réseaux au profit des propriétaires des parcelles cadastrées section AI n° 60, 61 et 74 qui constituent le fonds dominant, sur la parcelle cadastrée section AI n° 55 qui constitue le fonds servant.

Bien libre de toute occupation au jour du procès-verbal de description établi le 24 mars 2025.

MISE A PRIX :
QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (43 000.00 €)

Visite : mardi 18 novembre 2025 de 14h30 à 16h00, assurée par la SAS VERGER BENARD-FOUJANET COINTREAU, Commissaires de Justice à ANGERS (49) - Tél.: 02.41.25.32.32.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau d'ANGERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication, avec dépôt d'une caution bancaire ou d'un chèque de banque de 4 300.00 €.

Enchères : 1 000.00 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

- Au cabinet de la SCPA PROXIM AVOCATS (Maître Eve-Marie L'HELIAS-ROUSSEAU), Avocat.
- Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ANGERS Palais de Justice Rue Waldek Rousseau à ANGERS (RG 25/00008) - Tél.: 02.41.20.51.00.

Pour tous renseignements, s'adresser à la SCPA PROXIM AVOCATS, Maître Eve-Marie L'HELIAS-ROUSSEAU, 24 Boulevard du Maréchal Foch 49100 ANGERS - Tél : 02 41 88 53 01 – Email : cabinet@proxim-avocats.com.